

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de COBONNE du 2 janvier 2017.

Présents : MM. José LOTHE, Raymond FARNIER, Mme Cécile MATHIEU, Fabrice MANGAULT, Serge ALLAIN, MM. Raphaël CUER, Franck GENCEL, Mme Josianne GAUTHIER, Thierry RAILLON, Dominique RENÉ.

Secrétaire de séance : Mme Cécile MATHIEU.

La séance du Conseil est ouverte à 20 h 35.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 décembre 2016 ayant été envoyé à chacun des Conseillers pour qu'ils en prennent connaissance, M. le Maire demande s'ils ont des observations à formuler. Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire soumet le procès-verbal au vote du Conseil. Il est adopté à l'unanimité des présents.

1^{re} délibération : DBM

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une décision modificatrice budgétaire sur le budget M. 49 afin de régulariser l'écriture comptable des emprunts.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2^e délibération : indemnité du percepteur.

M. le Maire informe le Conseil que Mme Véronique Mazeyrat étant en charge de la fonction de percepteur à la Trésorerie de Crest en remplacement de Mme Sylvie Denetière, il convient de prendre une délibération pour que la commune lui paie l'indemnité annuelle prévue par la loi. Cette indemnité est accordée pour la durée de son mandat et pour la durée de ce mandat .

Délibération adoptée à l'unanimité.

3^e délibération : convention pour les chemins de la commune inscrits au PDIPR.

M. le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes du Val de Drôme nous a fait connaître que le chemin communal, au quartier de la Lozière, qui passe par les parcelles A 97 et A 98 avait été retenu pour faire partie des chemins de randonnée départementaux. Il propose au Conseil de donner son accord.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4^e délibération : subvention pour le voyage scolaire.

M. le Maire rappelle au Conseil que les enseignants ont prévu un séjour scolaire du 27 au 30 mars 2017, à Vassieux en Vercors, au centre pour tous les enfants scolarisés ; le coût du voyage et du séjour est estimé à 5533,50 €. Une partie du financement est assurée par les bénéficiaires du repas de l'école le 19 novembre et par la vente de calendriers ; en outre les élèves ont vendu sur le marché de Crest des gâteaux. Il a été demandé aux familles une participation de 75 € par enfant.

M. le Maire propose au Conseil que la commune verse une subvention équivalente, de 75 € par enfant, soit 1125 € pour les 15 enfants et indique que pour les 13 enfants de Gigors et Lozeron, cette commune verserait la même subvention par enfant, soit 975 €.

Délibération adoptée par 9 voix pour et une abstention.

5^e délibération : prix de l'eau.

La délibération est renvoyée à une date ultérieure, le Conseil estimant devoir attendre l'avis du Département avant d'adopter un nouveau tarif de l'eau.

6^e délibération : convention avec M. Christophe Delcour.

La délibération est renvoyée à une date ultérieure, le Conseil désirant prendre des renseignements sur la portion de terrain objet de la convention.

Attitude à adopter vis-à-vis de l'entreprise chargée du réseau d'eau

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'il faut revoir la convention passée avec l'entreprise à qui a été confié l'entretien du réseau d'eau potable, au besoin ne pas la reconduire, en établir et signer une nouvelle afin d'obtenir des services tout à fait conformes aux besoins de la commune. En outre il est nécessaire de terminer le curage de la station d'épuration.

Commune nouvelle

M. le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu, avec 4 conseillers, à la réunion organisée par l'Association des Maires de la Drôme pour informer les élus des communes de Beaufort/Gervanne, Cobonne, Eygluy-Esculin, Gigors et Lozeron, Montclar, Plan de Baix, Suze, de l'intérêt de se regrouper pour former une commune nouvelle dont le schéma et le fonctionnement ont été présentés. Les élus des différentes communes ont convenu de demander à leur conseil leur accord pour constituer un groupe de travail chargé de réfléchir à l'élaboration d'une charte communale.

Après différents échanges sur les avantages et les difficultés d'une commune nouvelle, le conseil donne son accord pour que le Maire et des élus participent à cette réflexion, étant entendu que les Cobonnois ne seront pas mis devant le fait accompli, seront régulièrement informés et qu'une réunion sera organisée avec le secrétaire de l'Association des Maires de la Drôme pour répondre aux légitimes questions.

Questions diverses

Le Conseil de la CCVD, réuni le 20 décembre 2016, a voté les taux de fiscalité suivants pour l'année 2017 :

Taxe enlèvement des ordures ménagères : 11, 44% (sans changement)

Taxe habitation : 10, 83 % (+ 0, 57 %)

Foncier bâti : 2, 21% (+ 0,32%)

Foncier non bâti : 4, 83 % (sans changement).

Présent à ce Conseil, M. le Maire a voté contre ces augmentations, estimant que l'augmentation des taux devraient être étudiée en concert avec toutes les collectivités qui possèdent le droit d'y procéder (communes, département, intercommunalité, région), afin qu'elle soit cohérente et que ces prélèvements financent à une politique d'ensemble.

Les dossiers de demande de subventions pour les travaux des Bourbous ont été envoyés au Département et aux services de l'État (pour la DETR).

De même une demande de subvention (DETR) sera demandée au service de l'État pour les travaux de l'accessibilité de l'église.

Le coût des travaux de voirie effectués en 2016 a pu être maîtrisé et diminué grâce à un appel d'offres réunissant les communes de Gervanne-Sye. Le Maire propose qu'il en soit de même pour les travaux à effectuer en 2017 pour lesquels la Commission voirie se réunira.

La télé-transmission à la préfecture des délibérations et arrêtés de la mairie se met en place. La CCVD a proposé aux communes de souscrire à un même logiciel afin d'en diminuer le coût pour chacune d'elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 20

La Maire de Cobonne

La Secrétaire de séance

José LOTHE

Cécile MATHIEU